

## DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT 2018 : CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE

Direction Proximité - Politique sportive  
N° 2018-D-309

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au président modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 8 et 9 septembre 2018, est approuvé le contrat de partenariat entre le département de la Charente et GrandAngoulême.

**Article 2** – Le département de la Charente s'engage à verser à GrandAngoulême un montant de 2 000 €.

**Article 3** – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à réaliser différentes actions de communication :

- Apposition du logo du Département sur l'ensemble des supports de communication,
- Annonce du prix « Conseil départemental de la Charente » lors du challenge sportif « courir ensemble » - prix décerné à l'équipe la plus jeune,
- Diffusion d'un film sur la politique sportive du Département,
- Installation d'une exposition à définir dans le hall de l'Espace Carat,
- Mise en place de banderoles.

**Article 4** – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **30/07/2018**  
Publié ou notifié,  
Le **30/07/2018**

Angoulême, le 26 juillet 2018